

Conseil communautaire du 15 octobre 2024

I. Ressources, Finances et Administration Générale

Bruno Jaouen et Carmen Le Borgnic : nouveaux conseillers communautaires (point 2)

Deux nouveaux conseillers communautaires intègrent l'assemblée : Bruno Jaouen, pour la commune de Lorient, et Carmen le Borgnic, pour celle de Lanester.

Le Conseil communautaire a reçu deux démissions cet été : celle de Lorient Damien Girard le 22 juillet, et celle de Claudine Tronchon, le 31 juillet. En conséquence, deux nouveaux conseillers communautaires sont nommés pour les remplacer : Bruno Jaouen, conseiller municipal de la Ville de Lorient, et Carmen Le Borgnic, conseillère municipale de Lanester. Bruno Jaouen est également installé au sein de la Commission Aménagement, mobilités et habitat, tandis que Carmen Le Borgnic au sein de la commission Transition écologique.

Bureau communautaire : élection d'un sixième membre (point 4)

Afin d'intégrer un volet social porté par la Convention territoriale globale, le bureau communautaire s'élargit avec l'élection d'un sixième membre en charge de la convention globale territoriale.

Le Bureau Communautaire est composé du Président, des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués. Cette instance est l'organe exécutif de l'agglomération en complément de son Conseil communautaire sur des pouvoirs qui lui sont délégués.

Le Conseil Communautaire doit procéder à l'élection pour désigner un nouveau membre du Bureau communautaire en tant que conseiller communautaire délégué en charge de la convention globale territoriale. Cette convention-cadre signée avec la Caf du Morbihan vise à élaborer et mettre en œuvre un projet social de territoire. La candidature de Morgane Christien, 1^{ère} adjointe au Maire de Lorient, sera proposée.

Fabrice Loher renonce à son indemnité de président d'agglomération (point 7)

Nommé ministre délégué en charge de la Mer et de la Pêche, Fabrice Loher, président de Lorient Agglomération, renonce à son indemnité.

Récemment nommé au gouvernement en tant que Ministre délégué en charge de la mer et de la pêche, Fabrice Loher reste pour l'heure maire de Lorient et Président de Lorient Agglomération. Cependant, il fait savoir qu'il renonce à l'indemnité de fonction qu'il percevait jusqu'à présent en sa qualité de Président de Lorient Agglomération.

Par ailleurs, il est proposé de réviser l'indemnité du premier Vice-Président, chargé de remplacer le Président lorsque celui-ci est absent ou empêché. L'indemnité passerait de 55 à 75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Contrat Territorial : 265 000 € de fonds de concours pour Port-Louis et Groix (Point 12)

Travaux de voirie et entretien des bâtiments communaux à Port-Louis, Aménagement paysager à Groix. Les projets portés par les communes bénéficient d'une aide de près de 265 000 € dans le cadre du Contrat Territorial.

Lorient Agglomération a mis en place le Contrat Territorial depuis le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 5 ans. Ce dispositif de financement vise à soutenir les projets d'investissements des communes membres, en lien avec les orientations du Projet de Territoire. Le Contrat Territorial est doté d'une enveloppe globale de 7,105 M€ pour la période 2024-2028, répartie selon plusieurs critères discriminants entre les 25 communes. Deux communes ont déposé des demandes de fonds de concours présentées au conseil communautaire : Groix et Port-Louis.

Gros entretien de la voirie et des bâtiments municipaux à Port-Louis

Alors que Lorient Agglomération réalise des travaux sur le réseau d'assainissement et d'eau potable, la Ville de Port-Louis en profite pour rénover les voiries fortement dégradées des rues Guiheneuc, Brizeux, Châteaubriant, Calloch', Danycan et l'impasse Châteaubriant : des rues de desserte de lotissements, empruntées par les voitures comme les vélos, dont une inscrite au schéma des voies cyclables dans la V45. Il s'agit essentiellement de la réfection du tapis d'enrobé des rues pour un montant global de 116 667 € HT. Pour ces travaux, qui s'intègrent dans le cadre de l'Axe 3 du Projet de Territoire (transformer), la commune sollicite une aide de 49 583 €.



Par ailleurs, Port-Louis a engagé d'importants travaux de rénovation de son patrimoine avec une enveloppe de plus de 355 000 € pour le gros entretien des bâtiments municipaux. Plusieurs bâtiments sont concernés : la médiathèque avec la réfection de la toiture, l'isolation des combles et le changement des huisseries ; la salle des fêtes avec la rénovation intérieure ; les vestiaires du terrain de foot du Driasker et ceux de salle de sport du Kerzo avec la réfection des couvertures ; le dojo avec la reprise de l'étanchéité. Le coût global des travaux s'élève à 355 258 € HT, et la commune sollicite une aide de 125 109 € HT au titre du Contrat Territorial. Soit un total de 174 692 € pour Port-Louis.

Aménagement paysager à Groix

Au cœur de Locmaria, la place Prad Fetan va être transformée autour de sa chapelle : nouvel aménagement, ruissellement des eaux, mise en place d'une couverture végétale, mise en valeur du lavoir et de la fontaine, optimisation de la circulation et du stationnement, préservation de la biodiversité, installation de bancs et de tables de pique-nique... Un projet qui répond à l'axe 4 du Projet de Territoire (équilibrer) pour un coût prévisionnel de 351 539.36 € HT. Groix sollicite 90 000 € au titre du Contrat Territorial. A noter que Groix a déjà bénéficié d'une aide de 100 000 € votée en juin dernier pour la construction d'une maison des assistantes maternelles.



FIC Ruralités : 3 projets à Gestel et Lanvaudan (point 13)

Signalétique à Gestel, aires de jeux et rénovations thermiques à Lanvaudan : les derniers projets communaux bénéficiant d'une aide au titre du fonds d'intervention communautaire (FIC) aux ruralités.

Une signalétique harmonisée à Gestel

Gestel revoit sa signalétique directionnelle devenue incomplète et hétérogène au fil des années. Afin de faciliter la circulation, l'orientation et l'accès aux services de la commune, la municipalité a décidé d'installer une nouvelle signalétique de 3 totems et 12 panneaux intégrant les zones limitées à 30 km/h, les services de proximité et communaux, les entreprises, les villages et hameaux, les sites touristiques et culturels. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 40 483 € HT, pour lequel Gestel sollicite une aide de 12 145 € au titre du FIC Ruralités. L'installation devrait être terminée pour octobre 2024.



Des aires de jeux et de sport pour les plus jeunes, la rénovation d'équipements communaux à Lanvaudan

Alors que la ville s'attache à attirer une population plus jeune, la municipalité de Lanvaudan entend offrir des services adaptés à cette population croissante. Ainsi, la mairie a déjà installé une aire de jeux extérieurs sur le site de l'ALSH en 2021, à proximité des équipements sportifs et culturels. Face à la fréquentation croissante du site et à son attractivité, et dans l'optique de l'accueil de familles au sein d'un nouveau lotissement en projet, la municipalité souhaite étoffer l'offre existante avec la mise en place de 4 agrès pour les ados et les jeunes (vélo elliptique, rameur, 2 tables de tennis de table), et d'une nouvelle aire de jeux pour enfants. Elle sollicite donc une aide de 10 725,60 € HT au titre du FIC Ruralités, pour un budget global de 35 643,20 €. Les installations seront en place pour le printemps prochain.



Par ailleurs, la commune s'est engagée dans la remise aux normes de 3 bâtiments municipaux : la médiathèque, la salle polyvalente et l'école élémentaire des Chaumières. Suite à une analyse énergétique réalisée par Lorient Agglomération, la Ville souhaite donc entreprendre des travaux de rénovation énergétique et de sécurité de ces équipements vieillissants. Le projet comprend donc des travaux d'isolation, d'électricité, de chauffage et de mise aux normes de sécurité électrique et incendie : remplacement des lumières et de la pompe à chaleur de la médiathèque ; nouvelles portes, reprise de l'installation électrique, alarme incendie et remplacement du système de désenfumage à la salle polyvalente ; mise aux normes de l'électricité, nouvelle pompe à chaleur et remplacement du revêtement de sol à l'école des Chaumières. La ville sollicite donc un deuxième fonds de concours au titre du FIC Ruralités à hauteur de 31 764,32 € HT, pour un total de travaux s'élevant à 96 469,48 € HT.

En complément du FIC qui s'est terminé fin 2023 et qui a été transformé en Contrat Territorial, le FIC aux ruralités a été créé fin 2021 afin d'accompagner des projets de développement territorial. Le FIC Ruralités est doté d'une enveloppe globale d'1 M€ pour 2022-2025 et s'articule autour de deux axes : le maillage territorial (services et équipements) et l'alimentation et cadre de vie (produits locaux et verdissement).

Espaces naturels : Lorient Agglomération poursuit son chantier d'insertion *(point 14)*

A travers son chantier d'insertion Espaces naturels et littoraux, Lorient Agglomération accompagne les demandeurs d'emploi longue durée vers un retour à l'emploi ou à une formation.

Le chantier d'insertion Espaces naturels et littoraux embauche 8 salariés en CDD d'insertion de 6 mois renouvelables. Mené par Lorient Agglomération depuis 1995 sur les communes de Ploemeur et Guidel, il a été conçu pour favoriser l'inclusion sociale et professionnelles des participants en proposant un support de travail accessible à tout public. Ce programme permet par ailleurs de réaliser des travaux d'entretien du patrimoine sur les sites naturels gérés par l'intercommunalité : aménagement, protection des espaces naturels et de la biodiversité, maintenance des équipements...

Le chantier d'insertion s'adresse à des demandeurs d'emploi de longue durée. Les 8 salariés sont encadrés par deux chefs d'équipe et bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel pour les aider à construire un plan d'action vers un emploi stable ou une formation : entretiens collectifs et individuels réguliers, ateliers mensuels, immersion en entreprise.

En chiffres :

- 8 salariés (environ 20 salariés concernées sur l'année)
- 2 encadrants techniques
- 13 km de chemins côtiers
- 5 km de pistes cyclables

Pour ce chantier, Lorient Agglomération est lauréat de l'appel à projet des chantiers lancé par le Département du Morbihan.

La collectivité, qui mobilise déjà des financements de l'Etat et du Département, va solliciter une participation financière du Fonds Social Européen pour l'encadrement technique et l'accompagnement socio-professionnel des salariés, soit 46 059 € pour 2024 et 45 876 € pour 2025.

II. Transition écologique

Lorient Agglomération intègre le réseau français Villes-Santé (point 23)

La promotion et la prévention de la santé font partie du Projet de Territoire de Lorient Agglomération. Après la mise en œuvre du Plan Local Santé Environnement et l'élaboration en cours d'un Contrat Local de Santé, le territoire intègre maintenant le réseau Villes-Santé pour profiter de la coopération entre ses 104 membres.

L'environnement, la qualité de vie, la proximité de services et d'activités participent à la qualité de vie du territoire et à la santé de ses populations. Les choix politiques des collectivités locales ont donc un impact important sur la santé des habitants. C'est pour mieux accompagner la question de la promotion et de la prévention de la santé que Lorient Agglomération s'est engagée dans différents projets : le Projet de Territoire, le Plan Local Santé Environnement, le Contrat Local de Santé.



Lorient Agglomération inscrit maintenant son action dans le réseau français des Villes-Santé qui vise à soutenir la coopération entre les territoires qui mènent des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie. Créé en 1990, ce réseau compte 104 adhérents en France, villes et intercommunalités, qui peuvent ainsi échanger, partager leurs expériences, selon 5 grands axes : cadre de vie, quotidien et habitudes de vie, vivre, grandir et vieillir, offre et accès aux soins, gouvernance et animation territoriale. Le réseau villes-santés œuvre également à intégrer la santé dans l'ensemble des politiques publiques. Le coût de la cotisation annuelle au réseau français Villes-Santé s'élève à 1321€.

Selon la Stratégie Villes-Santé 2020-2030 : « Les Villes-Santé favorisent la santé et le bien-être par la gouvernance, le renforcement du pouvoir d'agir et la participation, la création d'environnements urbains contribuant à l'équité et à la prospérité des habitants, et l'investissement dans les personnes pour promouvoir la paix sur Terre ».



III. Développement et attractivité

Lorient Agglomération soutient le projet Eco Sailing Design *(point 25)*

Mieux anticiper et maîtriser l'impact de la construction, de l'usage et de la fin de vie des voiliers de course : c'est l'objet de cet important projet de recherche porté par l'ENS Rennes, l'UBS et un consortium d'entreprises et d'universités. Lorient Agglomération apporte une aide financière de 17 000 € au projet Eco Sailing Design.

Concevoir des bateaux de course plus performants tout en étant davantage respectueux de l'environnement sur l'ensemble de leur cycle de vie : un enjeu capital pour la filière de la course au large, mais aussi pour celles de la plaisance et de la construction navale.

Le projet de recherche Eco Sailing Design, un travail de thèse de doctorat sur 3 ans, est un projet collaboratif sur l'écoperformance des voiliers de compétition. Il vise 3 objectifs : créer des données représentatives de l'activité bretonne ; intégrer les entreprises bretonnes dans un programme de recherche et développement pour travailler sur de nouveaux outils d'écoconception ; les faire monter en compétence sur le sujet et progresser ensemble au sein de la filière.



Eco Sailing Design est porté par l'Ecole Nationale Supérieure de Rennes, avec la Région Bretagne pour le cofinancement de la thèse, l'Université Bretagne Sud en co-direction de la thèse, Bretagne Développement Innovation et un consortium de 11 entreprises. Ces dernières sont en majorité issues du territoire de Lorient Agglomération et font partie de la filière course au large (Avel Robotics, Lorima, Nautix, Irma, Pixel sur Mer...). Cet ancrage local et l'objet du projet de recherche permettent au projet d'entrer dans les attendus de la Lorient Composite Valley.

Suite à la sollicitation de l'ENS de Rennes, principal financeur, et afin de permettre de mener ce projet de recherche à son terme, Lorient Agglomération apporte une contribution de 17 000 € au plan de financement qui s'élève à 545 600 €.

Le projet Eco Sailing Design® vise à proposer et exploiter des outils originaux de caractérisation des performances environnementales couplés aux performances en compétition des voiliers, en s'intéressant à deux points majeurs :

- La caractérisation et la modélisation des impacts environnementaux pour la filière technologique voile de compétition
- L'exploitation des prévisions d'impacts environnementaux afin de faire des choix optimisant la performance en compétition sous contrainte de maîtrise des impacts environnementaux

Lorient Agglomération fait évoluer ses parcs d'activités économiques *(points 29 à 31)*

Après l'inventaire des parcs et zones d'activités économiques, la mission parcs d'activités économiques (PAE) poursuit son action en faveur du développement et de l'attractivité économique du territoire. Plusieurs projets sont en cours à Brandérion, Bubry, Caudan.

Le territoire de Lorient Agglomération fait face à une forte demande de foncier économique : un signe d'attractivité et une promesse de développement que la collectivité souhaite accompagner. Ce développement économique est nécessaire pour l'agglomération afin de pouvoir maintenir et développer un niveau de services publics à destination des habitants et des communes. Pour y répondre, plusieurs actions sont envisagées, dont la création ou l'extension de zones d'activités adaptées aux besoins et attentes des entreprises et à la nature de leurs activités.

Brandérion : clôture de la ZAC avant de nouvelles études préalables

Identifiée comme site stratégique dès 2010, la zone de Boul Sapin à Brandérion a vocation accueillir un parc d'activités destinés aux entreprises industrielles et logistiques : une offre attendue par ce type d'activités nécessitant de grandes emprises foncières. La procédure de ZAC (zone d'aménagement concerté) a été lancée dès 2013 pour une surface de 10,96 ha au sud de Brandérion, le long de la RN 165 et à proximité du nouvel échangeur, avec une proposition de grands lots (3 000 à 34 000 m²) et la construction d'équipements publics. Les acquisitions et travaux déjà réalisés s'élèvent à ce jour à 1,384 M€. Malgré la volonté de préserver l'environnement naturel du site, notamment en maintenant les zones humides et les trames paysagères, les procédures engagées par l'association APRES Brandérion auprès du tribunal administratif de Rennes ont fait annuler les autorisations préfectorales du projet. Lorient Agglomération a donc choisi d'acter la clôture et la suppression de la ZAC Boul Sapin puis de relancer de nouvelles études préalables afin de construire un nouveau projet d'aménagement, encore mieux adapté à l'environnement.



Bubry : extension du PAE de Kerlevic

Pour répondre à la demande croissante d'artisans à la recherche de terrains ou de bâtiments, Lorient Agglomération a décidé d'agrandir le PAE de Kerlevic. Implanté à l'est de Bubry, ce parc accueille des entreprises locales dans les domaines de l'artisanat de production ou de consommation. L'extension représente 3,3 ha pour 2,4 ha de surfaces commercialisables en 10 lots de 1 900 à 3 800 m². Le coût prévisionnel des divers aménagements prévus, voirie et placettes, cheminements piétons, noues paysagères, espaces verts, et réseaux, s'élève à 342 350 € HT. Les prestations connexes, dont les études, s'élèvent à 113 172 € HT. Après validation de l'avant-projet déposé en janvier 2024, le programme se rapproche de sa phase opérationnelle avec la rédaction de la demande de permis d'aménager et du dossier déclaratif Loi sur l'Eau.

Caudan : création d'une ZAC pour Kerpont-Est

Selon l'observatoire des sites d'activités d'Audélor, la majorité du foncier économique encore disponible concerne des parcelles urbaines, de tailles limitées (moins de 1 000 m²) : une offre insuffisante pour les activités nécessitant des surfaces importantes. Dans le prolongement de ce qui est prévu à Brandérion, une extension de Kerpont a été programmée afin de proposer une offre variée et adaptée aux entreprises artisanales, industrielles ou de logistique. Le projet se répartit sur 2 sites : 16,1 ha à Lévêzohr (au Nord de la RN 165) et 21,7 ha à Kerloïc (au Sud). La concertation préalable a rassemblé de nombreux habitants, entreprises et associations du territoire lors de réunions publiques ou d'expositions, et à travers des publications. Le projet de ZAC a ainsi évolué pour prendre en compte l'étude d'impact et les avis divers (Mission régionale d'autorité environnementale, mairie de Caudan, participation du public par voie électronique).



**espaces naturels, agricoles et forestiers*

***Zéro artificialisation nette*

Lorient La Base : cessions du Glorieux 2, de H2 et du restaurant La Base (points 32 à 35)

Lorient Agglomération poursuit le développement de Lorient La Base, premier pôle de course au large européen. Le site, très attractif, doit pouvoir accueillir les teams de voile et les entreprises dans les meilleures conditions : la vente des biens détenus par l'intercommunalité va permettre de stimuler l'investissement privé sur ce pôle de course au large de rang international.

Afin de faciliter l'implantation des écuries de course au large de manière pérenne, très demandeuses, et d'activités économiques en lien avec la voile, Lorient Agglomération poursuit la vente de ses biens immobiliers sur le site de Lorient La Base. Les bâtiments les plus anciens, aujourd'hui loués, sont donc proposés à la vente à leurs occupants : chacun peut ainsi y développer des projets sportifs à long terme de réhabilitation et d'aménagement en lien avec ses besoins propres d'investissements. Une opération qui vise à accompagner le développement du site et à répondre aux attentes des entreprises.



Glorieux 2 repris par Initiatives Cœur et Prysmian Group

Lorient La Base réunit toutes les infrastructures pour accueillir les écuries de course à la voile. Une spécificité qui fait du site une référence mondiale. Mais certains bâtiments vieillissants ont besoin d'être modernisés pour répondre aux attentes des professionnels. C'est le cas notamment des 3 hangars Glorieux, construits par Lorient Agglomération en 2003. Alors que les hangars 1 et 3 ont déjà été vendus à Team Spirit Racing et Team Banque Populaire, c'est maintenant le hangar Glorieux 2 qui est repris par Initiatives Cœur (SAS Planete Racing) et Prysmian Group (SARL NOESIS), actuels locataires du bâtiment. L'ensemble, qui représente une superficie au sol de 1 056 m², est acheté en copropriété pour un montant global de 1,267 M€ HT. Les deux équipes prévoient également l'agrandissement du bâtiment et la pose d'une isolation par l'extérieur.

Cession de H2 et du restaurant La Base

Le hangar H2, situé sur le terre-plein Denis Papin et occupant 1 743 m², est repris pour 2 M€ par le GIE (groupement d'intérêt économique) H30, actuel locataire du bâtiment. H30 regroupe 3 écuries de la classe Imoca : Malizia - Seaexplorer (Boris Herrmann) ; Nexans - Art & Fenêtres / Ocean Calling (Fabrice Amadéo) ; Fortinet - Best Western (Romain Attanasio) qui achètent en copropriété. Là encore, le projet porté par le GIE prévoit la réhabilitation du hangar avec la création d'espaces tertiaires et la volonté d'en faire un modèle en matière de respect de l'environnement.

Enfin, Lorient Agglomération met également en vente un sembler immobilier, constitué de l'ancien hôtel et carré des officiers de l'ex base de sous-marins. Ce bâtiment, d'environ 632 m², est occupé par la SARL La Base qui y exploite un restaurant depuis 2005. L'ensemble est cédé à la SARL La Base pour 2,150 M€.

2 M€ pour la rénovation de l'écurie n°7 du Haras d'Hennebont *(point 48)*

Rénovation complète et mise en sécurité incendie de l'écurie n°7, accueillant les chevaux de concours : le Haras se lance dans un gros chantier sur un bâtiment d'exception, inscrit à l'inventaire des monuments historiques, avec l'aide de Lorient Agglomération.

Propriétaire d'une partie du Haras d'Hennebont, précédemment détenu par l'Institut français du cheval et de l'équitation, Lorient Agglomération met le site à disposition du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont. Parmi les bâtiments concernés, l'écurie n°7 accueille les chevaux de concours. Construite vers 1901, cette écurie a la particularité de disposer de portes de boxes directement ouvertes sur la carrière de la Bergerie en sable Lastik ; elle compte 36 boxes dont 4 aménagés en sellerie.

Or, l'écurie, très vétuste, doit subir une importante réhabilitation qui vise la restauration à l'identique du bâtiment, si possible avec des matériaux d'origine. Réfection de la couverture en ardoises, des lucarnes et des charpentes, ravalement des façades et pignons à la chaux, reprise des enduits, plafonds et cloisons des boxes, restauration des menuiseries extérieures, remplacement des éclairages et du système d'alimentation en eau potable, installation d'un système de détection et de protection contre les incendies : le chantier est d'importance et s'élève à 2 022 550€, dont 474 257€ de subvention d'investissement attribués par Lorient Agglomération.

Installé sur le site historique de l'abbaye cistercienne Notre-Dame de la Joie, le Haras National d'Hennebont est serti par un mur en pierres de 3,2 kms, et compte 32 bâtiments, parmi lesquels 7 écuries, 3 maisons de maîtres, 1 forge... ; soit au total 10 000 m² de surfaces bâties inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

IV. Aménagement, Mobilités et Habitat

Abris vélos sécurisés : harmonisation des tarifs *(point 56)*

Avec l'intégration dans le parc de Lorient Agglomération des abris à vélos de la ville de Lorient, la tarification va être harmonisée à l'ensemble des abris. Pour les abonnés IziLo et BreizhGo, la gratuité est étendue.

Le vélo représente 3% des parts modales des déplacements sur le territoire de Lorient Agglomération. Afin d'encourager la pratique du vélo dans tous les déplacements du quotidien, loisirs et travail, Lorient Agglomération met à disposition plusieurs outils et services : location de vélos électrique, développement du réseau cyclable et de la signalétique, primes à l'achat de vélos électriques et/ou pliants. Afin de faciliter l'intermodalité vélo/train ou vélo/bus ou bateau bus et à terme vélo/covoiturage, la collectivité intègre une offre de stationnement sécurisé à proximité des gares et stations. La gestion des abris et box vélos est aujourd'hui intégrée dans le contrat de délégation de service public de mobilité depuis janvier 2023.

Ainsi, Lorient Agglomération doit intégrer les 5 abris vélos sécurisés précédemment gérés par la Ville de Lorient, en plus de l'abri de Sainte-Catherine (Locmiquélic) déjà géré par l'intercommunalité. Une harmonisation des tarifs de l'ensemble du parc est donc nécessaire : la **gratuité pour les abonnés IziLo et BreizhGo** est étendue à tous les abris collectifs gérés par Lorient Agglomération, pour les non abonnés, le tarif appliqué est celui établi par la Ville de Lorient.



Tarifs :

- à la journée : 2 €
- pour 3 jours : 5 €
- pour la semaine : 4,50 € (réduit) ou 9 €
- pour le mois : 9 € (réduit) ou 18 €
- pour le trimestre : 17 € (réduit) ou 34 €
- pour l'année : 36 € (réduit) ou 72 €

Les box vélos individuels de Lorient Agglomération restent gratuits.

Transports : 5 premiers bus à hydrogène sont commandés *(point 57)*

Engagée dans la décarbonation des transports et des mobilités, Lorient Agglomération va déployer ses premiers bus à hydrogène renouvelable en complément des bus au gaz naturel vert (GNV). Pour ce projet ambitieux et innovant, la collectivité peut solliciter une aide de l'Etat de 300 000 €.

Après les 24 bus au GNV (gaz naturel vert) qui circulent d'ores et déjà sur le réseau IziLo, viennent les 5 premiers bus à hydrogène. Lorient Agglomération poursuit sa stratégie de décarbonation des transports collectifs terrestre et maritime dans le but d'atteindre 100% de motorisation propre d'ici 2032. A terme, cette flotte de bus sera composée de 20% de bus à hydrogène et 80% de bus bio-GNV.

Une première commande de 5 bus H2 (à hydrogène) a été réalisée auprès d'IVECO BUS pour des livraisons échelonnées entre septembre et novembre 2025 et un investissement de 3,5 M€ (706 K€ HT par bus). Dans le courant de l'automne, le dépôt de bus de Lorient sera équipé d'une station d'avitaillement en H2. A terme, 19 bus H2 intégreront le réseau IziLo.

Pour l'achat des 5 premiers bus H2, l'Etat a notifié une subvention d'investissement de 300 K€ le 3 juillet 2024, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2024. Ces bus sont également co-financés par l'Ademe à hauteur de 170 K€ par bus (pour les 12 premiers bus achetés).

Le bon mix

En choisissant un mix hydrogène/GNV, Lorient Agglomération accompagne le développement d'une filière locale d'énergie hydrogène renouvelable. En mai 2023, la construction d'une station de distribution lente d'hydrogène renouvelable a été lancée, la première en France, pour une mise en service au second trimestre 2025. Une station de distribution portuaire est également à l'étude pour les navires trans-rade.

Une nouvelle aide pour l'achat de vélos électriques et spéciaux (point 58)

Depuis 2021, Lorient Agglomération propose une aide financière à l'achat de vélos électriques, pliants ou cargo de 100 à 250 € selon le type de vélo. Alors que le dispositif actuel s'est conclu avec l'ouverture du service de location d'Izilo, Lorient Agglomération souhaite poursuivre l'incitation à l'achat de vélos électriques ou spéciaux en créant une nouvelle aide financière.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, IziLo Mobilités de Lorient Agglomération propose la location moyenne et longue durée (1 à 6 mois renouvelable une fois) de vélos à assistance électrique (VAE) à tarifs réduits, notamment pour les abonnés IziLo ou BreizhGo ou encore les demandeurs d'emploi ou les étudiants. L'objectif de ce service est de permettre aux habitants de découvrir et de tester le VAE, y compris VAE cargo ou longtail, avant de se lancer dans un achat. Lorient Agglomération vise ainsi à développer l'usage du vélo comme alternative à la voiture individuelle en particulier pour les déplacements du quotidien.



Afin de prolonger l'accompagnement des habitants dans l'achat d'un vélo, et dans le prolongement de la précédente aide lancée en 2021 (voir encadré), Lorient Agglomération souhaite proposer un nouveau dispositif concernant l'acquisition de VAE classiques (vélos de ville et VTC), de VAE pliants, ou de vélos spéciaux (cargos, longtail, adaptés à un handicap), neufs ou d'occasion, et achetés dans des magasins (pas d'achat par Internet) entre le 15 septembre 2024 et le 31 décembre 2025. Cette nouvelle aide sera réservée aux habitants du territoire et âgés de 18 ans et plus, ayant souscrit pendant 3 mois minimum au service de location VAE d'IziLo.

A ce jour, 289 contrats signés sur la location courte durée et longue durée : 147 pour la courte durée et 142 pour la longue durée ; 16% des contrats longue durée pour des vélos spéciaux (longtail, cargo ou PMR). Les habitants de 18 des 25 communes ont bénéficié du service de location longue durée. 2 contrats pour des extérieurs abonnés BreizhGo.

Cette aide, qui peut aller jusqu'à 30% du prix du vélo, est plafonnée selon le quotient familial (QF) du demandeur. Concernant les QF supérieurs à 880 € et à 1 100 € pour les bénéficiaires de AAH :

- 230 € pour les VAE classiques et pliants
- 300 € pour les VAE spéciaux

Concernant les QF inférieurs à 880 € et à 1 100 € pour les bénéficiaires de AAH :

- 420 € pour les VAE classiques et pliants
- 900 € pour les VAE spéciaux

Depuis 2021 et jusqu'au 30 septembre 2024, l'intercommunalité a fait bénéficier la population d'une aide à l'achat de VAE, de vélos pliants ou de vélos cargo à hauteur de 20% du prix, et plafonnée à 100 € pour les vélos pliants, 200 € pour les VAE et 250 € pour les vélos cargos.

Un dispositif très incitatif qui a permis à plus de 5 000 foyers de s'équiper pour un montant d'1 million d'euros d'aide sur 3 ans et demi.

Aide du logement des personnes vulnérables : mise en œuvre du Plan Logement d'abord *(point 59)*

Engagée dans le plan Logement d'abord depuis 2018, Lorient Agglomération va signer une deuxième convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025 afin de renforcer ses actions pour l'accès au logement des personnes sans-domicile. Cette convention est assortie d'une enveloppe de 440 000 €.

Afin de permettre un accès direct au logement des personnes vulnérables, tout en limitant le recours à l'hébergement d'urgence, Lorient Agglomération est engagée depuis 2018 dans la mise en œuvre du plan Logement d'Abord. Une première convention pluriannuelle d'objectifs a été signée avec l'Etat pour 2018-2019, suivie d'avenants. L'objectif était de répondre aux besoins des personnes là où elles se trouvent, en ne se limitant pas au seul accès au logement mais en intégrant notamment la question de la santé, très impactante dans le parcours logement. Plusieurs actions ont été déployées dans ce cadre : la production de logements sociaux adaptés, la création de deux pensions de famille à Quéven et Riantec, la captation de logements en intermédiation locative, un accompagnement social de proximité par l'Equipe Mobile Insertion Logement (EMIL), une médiation animale pour les sans-abris accompagnés de chiens, une prise en charge médico-sociale avec l'EPSM Charcot...

Alors que l'Etat a lancé un deuxième plan Logement d'Abord 2023-2027, Lorient Agglomération veut poursuivre et renforcer ses actions et doit signer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2024-2025. Cette contractualisation permet de bénéficier d'une **enveloppe de 440 000 €** pour 2024, en faveur des acteurs et partenaires (Sauvegarde 56, CCAS de Lorient, Lorient Agglomération) pour la mise en œuvre de ces actions.

7 leviers pour loger les plus fragiles

Dans le cadre de la nouvelle CPO, 7 actions sont priorisées :

- Création d'un poste de coordinateur rattaché à Lorient Agglomération
- Structuration d'un service Logement d'Abord rattaché à la Sauvegarde 56 pour la mise en œuvre de l'accompagnement (EMIL)
- Poursuite de l'action médiation animale par le CCAS de Lorient
- Observation sociale par une étude sur le « sans-abrisme » sur le territoire
- Etude d'opportunité pour le développement de l'habitat alternatif
- Organisation d'une journée autour du Logement d'Abord
- Suivi et évaluation

Le premier plan Logement d'Abord (2018-2022) a permis à 440 000 personnes sans-domicile d'accéder au logement en France. Le deuxième plan 2023-2027 s'articule autour de 4 priorités :

- Produire et mobiliser des logements adaptés et abordables
- Proposer des parcours d'accompagnement
- Accompagner les transformations du secteur
- Placer la territorialisation et les partenaires au centre

Social : Lorient Agglomération intègre la CTG *(point 63)*

Lorient Agglomération intègre la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025 mise en place sur le territoire par la CAF et 14 communes du territoire. L'intercommunalité crée un poste dédié à sa mise en œuvre, partagé avec le dispositif Politique de la Ville.

La Convention Territoriale Globale (CTG) permet de regrouper les partenaires locaux et la Caisse d'Allocations Familiales au service d'un projet de territoire : une coopération concertée pour une offre de services complète, efficiente, et de qualité aux familles.

Sur le territoire de Lorient Agglomération, 11 communes ont signé la CTG en 2021, elles sont 14 en 2023. L'objectif est d'aboutir à une vision globale des besoins sociaux du territoire, de fixer les objectifs communs et les priorités. La CTG couvre plusieurs thématiques, de la petite enfance à la parentalité en passant par le logement, le handicap ou l'accès aux droits. Elle doit s'articuler avec

d'autres dispositifs, particulièrement le Contrat Local de Santé (CLS) 2024-2029, et en cohérence avec le projet de territoire de Lorient Agglomération. Les démarches CTG et CLS visent à favoriser la vie quotidienne des habitants à partir des besoins identifiés sur le territoire dans les domaines de la santé et du social, ceux-ci étant complémentaires.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la CTG, Lorient Agglomération a lancé le recrutement d'une personne dédiée à l'animation et à la coordination des dispositifs CTG et Politique de la Ville.

Objectifs de la CTG :

- Formaliser un engagement politique plus lisible, basé sur un diagnostic partagé entre la CAF et les élus du territoire permettant de développer et gérer une offre adaptée aux besoins des familles
- Renforcer le pilotage des projets territoriaux
- Harmoniser les financements octroyés en complément des prestations de services
- Maintenir et développer les services aux familles

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

